



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2313-1, M 3313-1 et L 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part la loi NOTRE du 7 Août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La commune compte 1 budget principal et trois budgets annexes : Eau, Assainissement et Intervention Economique

Le budget 2019 a été bâti avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services
- De ne pas augmenter la fiscalité
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2018.

A. Les orientations et projets municipaux pour l'année 2019

En raison des contraintes budgétaires, le budget principal de la commune est stable voire légèrement à la baisse pour les dépenses de gestion courante.

➤ **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Comptant sur la stabilité des dotations de l'Etat, le conseil municipal a maintenu les taux d'imposition décidés en 2018 et poursuit sa démarche de réduction des dépenses de fonctionnement.

- Gestion maîtrisée de la masse salariale
- Mise en concurrence des prestataires et négociation systématique des prix (achats, travaux, services etc..)
- Volonté de maintenir l'attractivité par le biais d'animations associatives (subvention aux associations) et les hébergements touristiques.

➤ **Optimisation des recettes de fonctionnement**

- Produit de la fiscalité

Pas d'augmentation des taux des impôts locaux en 2019 (hors actualisation des bases décidée par l'Etat)

- Produits des services

Les produits des services (scolaires et périscolaires) et loyers des immeubles restent stables.



B – Les chiffres clés des budgets

I - Budget principal

Ce budget d'un montant global de 2 106 518 € s'équilibre tant en section de fonctionnement qu'en investissement comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 309 518 €
- Section d'investissement : 797 000 €

Peu d'investissements en 2019, en comparaison à l'exercice écoulé qui se traduisent par :

1. Immobilisations corporelles (acquisitions – installations, aménagements de constructions

- a. Aménagement d'espaces de loisirs (city park, jeux pour enfants, parcours de santé) : 93 000 €)
- b. Réfection éclairage public (84 000 €)
- c. Video protection (47 000 €)
- d. Réfection bâtiments (34 000 €)
- e. matériel et véhicules techniques (40 000 €)
- f. mobiliers divers (écoles, bibliothèques) : (7 700€)
- g. Reprise propriété du SIAT (Aménagement Touristique) : (20 000 €)

2. Immobilisations en cours :

- a. Aménagements sécuritaires et réfection de voirie (95 000 €)
- b. Etude réfection salle des fêtes (20 000 €)

Pour financer ces projets, la collectivité a sollicité l'aide de financeurs extérieurs

- a. Aménagement d'espaces de loisirs (city park, jeux pour enfants, parcours de santé) : Etat, département, autres collectivités (Mixte Pays de Grande Sologne, Communauté de communes Sologne des Etangs) = 80 % du montant HT
- b. Eclairage public : Syndt département d'Electricité = 40 % du montant HT

3. Emprunts et dettes

Suite à l'emprunt contracté en 2017 pour financer les travaux du centre de secours, le remboursement du capital d'emprunt s'élève à 96 000 €

II – Budgets annexes

1. Eau Potable

Ce budget d'un montant global de 522 851 € s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 186 626 €
- Section d'investissement : 336 225 €

Les charges et produits de fonctionnement sont en légère augmentation comme tenu de la légère progression du volume d'eau vendu (66 932 m³ en 2018 – 64 181 m³ en 2017) et du le prix du m³ porté à 0,89 € (+ 11.24%)

Les investissements en 2019 :

- Poursuite de l'une étude patrimoniale et élaboration d'un schéma directeur pour identifier les besoins et programmer les investissements à venir (27 000 €).
- Réfection du réseau de distribution en eau potable (220 000 €)



Pour financer ces investissements, des aides extérieures sont sollicitées auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

2. Assainissement

Ce budget d'un montant global de 673 427 € s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 232 700 €
- Section d'investissement : 440 727 €

Les charges et produits de fonctionnement sont en légère augmentation comme tenu du volume d'eau consommé en 2018 et du prix du m³ porté à 1.21 € (+ 4.96 %)

Les investissements en 2019

- Poursuite de l'une étude patrimoniale et élaboration d'un schéma directeur pour identifier les besoins et programmer les investissements à venir (30 000 €).
- Programmation de travaux de rénovation de réseaux

Ces projets font l'objet de recherche de financements extérieurs (Etat, Département ...)

3. Intervention Economique

Ce budget d'un montant global de 82 348 € s'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement et retrace la comptabilité inhérente aux bâtiments commerciaux en location (boucherie, atelier relais, micro crèche).

- Section de fonctionnement : 46 628 € comprend principalement en dépenses
 - o Les charges à caractère général dont l'entretien et la réparation des bâtiments et les taxes foncières
 - o Les charges financières (800 €)

Les recettes sont assurées par le produit des loyers.

Il est à noter que le prêt contracté en 2010 pour l'aménagement de la boucherie et dont l'annuité est d'environ 10 000 € se termine en 2020.

- Section d'investissement : 35 720 € comprend principalement en dépenses
 - o Le remboursement du capital d'emprunt (9 986 €)
 - o La réfection et/ou l'aménagement des bâtiments

Les recettes sont assurées par de l'autofinancement.

Malgré les contraintes budgétaires constantes, la municipalité maintient sa volonté d'investir sur des projets contribuant au dynamisme de la commune. La recherche accrue de financements extérieurs, la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui assure l'autofinancement, permettent l'investissement en limitant le recours à l'emprunt.
